



## Agenda communal

### Janvier

- 6 Voeux du Maire
- 8 Conseil municipal
- 14 Randonnée
- 18 Début du recensement



# Echos de Ménars

**C**érémonie des vœux : Le Conseil municipal vous invite à assister  
**Samedi 6 janvier 2018 à 17 h**  
à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité  
(dite « vœux du Maire »)

Occasion de faire le point sur les réalisations et sur les projets, de poser quelques questions, d'interpeler les élus.

La réunion se terminera par la traditionnelle galette des trois.



**R**andonnée pédestre :  
**Dimanche 14 janvier**



2 parcours sont proposés en bord de Loire : 10 kms et 15 kms

Départ de la Mairie à partir de 8H00, inscriptions sur place. Ravitaillement sur le parcours et vin d'honneur à l'arrivée.

**VENEZ NOMBREUX !!**



**C**ollecte des ordures ménagères : exceptionnellement, le ramassage des poubelles sera effectué **le mercredi 3 janvier au lieu du mardi habituel.**

**S**ecrétariat de mairie : Il est ouvert les mardi - jeudi et samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 16 h 30.

Tel : 02 54 46 81 25

Mail : [mairie.menars@wanadoo.fr](mailto:mairie.menars@wanadoo.fr)

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

**R**éunion du Conseil municipal :

**Prochaine réunion le  
Lundi 8 janvier à 19 h**

Les réunions du Conseil sont publiques.

**R**ecensement : le recensement de la population s'effectuera à Ménars du 18 janvier au 17 février. Les agents recenseurs sont Mmes **Ketty LANDGREBE** et **Danièle PREVOST**. Réservez leur le meilleur accueil !

## **Le recensement se déroule à Ménars du 18 janvier au 17 février 2018**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**  
Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### **Le recensement, c'est utile à tous**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

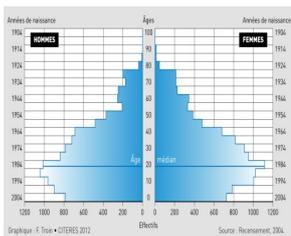
### **Le recensement, c'est simple: répondez par internet comme déjà 4,8 millions de personnes**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

**Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)** et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

**Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2017. On a tous à y gagner !



## Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE**

**[WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

### **YOGA:** A Saint-Denis-sur-Loire - nouveau cours de Yoga

Les Jeudis de 19h 30 à 20h45 à la salle des Associations  
Il reste quelques places. Tarif : 63€. - Prochain cours le 11 Janvier.  
Contacter la présidente Sylvie Menon: Tel : 02 54 76 61 32

### **L'**amicale ménarsoise vous invite au Club de jeux, salle des charmilles

Mercredi 10 janvier 2018 à 14h30  
Mercredi 24 janvier 2018 à 14H30  
Mercredi 7 février 2018 à 14h30  
Mercredi 21 février 2018 à 14H30

### **V**isite de l'église de Cour-Sur-Loire :

**Le Samedi 10 Février à 14h**  
Guide: Monsieur André BENOIT  
Gratuit. Réservation souhaitée  
au 02 54 46 84 57

**G**ym - Détente : **le mercredi à 19H30.** Salle des Charmilles.  
Le tarif est inchangé, soit 100 € pour l'année, plus 2 € d'adhésion à l'A.S.L.M. C'est Emilie CHATEIGNER qui nous donne les cours pendant 1 heure, une fois par semaine, le mercredi.

**Renseignements : Elisabeth EVRARD - tél 02.54.46.83.49**

**A**rt floral : Prochain cours **le jeudi 18 janvier à 20h00** aux Charmilles. La participation est de 23 € par séance. **Contactez Bernadette WILBERT au 06 27 77 42 34 ou Andrée LAVAL au 02 54 46 87 95.**

**O**ffices religieux : Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou à 10 h 30. Le 14 janvier : messe à St Sulpice.

### **U**rgences médicales:

#### **PHARMACIES**

Appeler le 3237

Identifiez votre commune

#### **MEDECINS**

en cas d'urgence, appeler le SAMU  
( le 15)

#### **CHIRURGIENS-DENTISTES**

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et  
de 14 h à 17 h

Appeler le 02 54 78 17 26

#### **KINESITHERAPEUTES**

Soins respiratoires d'urgence :

Appeler le 02 54 56 84 84

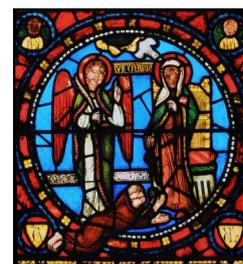
#### **CENTRE ANTI-POISON :**

Appeler le 02 41 48 21 21

Le recensement ?

Par internet,

Bien-sur !



BULLETIN MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE  
MENARS

« Échos de Ménars »

Mairie de Ménars – 41500 MENARS  
Edité par la Commune de Ménars  
Impression : Commune de Ménars

Directeur de la publication: Yves George  
Équipe de rédaction : F. Dos Santos,  
B. Favry, A. Laval, A. Rossignol. A.  
Talbot

**L**es mousses, ces végétaux des zones humides : Les mousses sont des plantes chlorophylliennes de petite taille qui poussent dans les forêts humides et les régions marécageuses. Elles se développent en touffes serrées et étendues qui forment de véritables tapis moelleux. Comme leurs ancêtres les algues, elles sont dépendantes de l'eau à plusieurs égards, notamment pour leur reproduction.



Les mousses possèdent des feuilles et des tiges primitives. Les feuilles contiennent de la chlorophylle qui permet à la mousse de fabriquer sa propre nourriture par photosynthèse. Contrairement aux plantes plus évoluées, les mousses n'ont pas de racines ni de tissus spécialisés dans le transport de l'eau et des substances nutritives. Elles se nourrissent en absorbant l'eau et les sels minéraux directement par leurs tiges, leurs feuilles et leurs rhizoïdes. Les mousses ne possèdent pas de fleurs.

Il existe environ 13 000 espèces de mousses. On les trouve habituellement sur les sols humides, les rochers ou les troncs d'arbres, et parfois en eau douce.

Les mousses peuvent se reproduire de manière asexuée : par simple fragmentation de la tige, qui conduit à la formation de touffes fournies de mousses. Et aussi par la reproduction sexuée qui fait intervenir des cellules spécialisées, les spores. À maturité, la capsule libère des spores de deux types, mâles et femelles. Elles ont un rôle important dans la vie de la forêt.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1							M				
2											
3			E								
4								S			
5											
6									N		
7											
8											
9				A						R	
10											
11											

**Verticalement :** A/ Société commerciale B/ Ceinture de judoka - Six latin - Comme l'alpha et l'oméga C/ Saison - Article de fumeur D/ ...homo (lors de la passion du Christ) - Bière E/ Support de poteau - Il doit être payé F/ Structure morale du psychisme - Fleuve italien G/ Amie médiévale - Deux romain - « Et la suite » H/ Avant la licence - Arrivé I/ Commune italienne- Pour les états généraux - Troué J/ Sanguinaire K/ Ile de France - langue d'Inde

**Horizontalement :** 1/ Passage entre monts - S'extasier ( se...) 2/ Fleuve russe - article arabe - Fermé (anglicisme) 3/ Sous la croute - Grivoise 4/ Obstiné - Esclave médiéval 5/ Préposition - Amusé - En avant ! 6/ Soldat américain - Epice - Pour des centimes 7/ Saint pyrénéen - Arme blanche 8/ A cet endroit - Pays de la clairette 9/ Capitale du Béarn - Déformé 10/ Prénom masculin breton - Parti de gauche 11/ Pays de magicien - Moi latin - Epi-derme

**Mots Croisés**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	N	A	T	I	V	I	T	E		P	C
2	O	N		M	I	A		S	M	U	R
3	E	N	F	A	N	T	S		A	N	E
4	L	E		G		A	A		G	I	C
5		E	S	E	A		P	E	E		H
6	J					N	U	I	T		A
7	O	S	S	U	E		N	A	I	T	
8	U		N			U	S	B		R	E
9	E	T	O	I	L	E			L	O	I
10	T	A	B	L	A		J	E	S	U	S
11	S	I	S	S	I		E			A	M